

Mairie de SOUILHANELS
1, Rue d'Autan
11400 SOUILHANELS
Tél : 04 68 60 03 92

PROCES - VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
20 Mai 2025

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation PV 14 avril 2025
- 2 / Subventions 2025
- 3 / Délibération pour modification de la convention avec la CCCLA sur l'utilisation des services techniques

Questions diverses (ne nécessitant pas de délibération)

- Cimetière : Information procédure sur les concessions en l'état d'abandon et devis entretien espace vert.
- Projet d'échange parcellaire (devis géomètre)
- Point travaux de la salle du foyer (devis peinture)
- Schéma directeur de l'eau.
- Information et échange sur la CCCLA (fonctionnement et projets).

Nombre de membres en exercice: 10

Présents : 08

Votants: 09

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 du mois de mai, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Madame Pascale CRAVERO, 1^{ère} adjointe

Présents : MAERTEN Didier, KOPF Fabrice, MANCIET François, AYROLLES Elisabeth, CRAVERO Pascale, Philippe FIGUILLEM, , DIAZ José, CASANOVA Blandine, SIMELE Laurence
Absent : LOPEZ Frédéric

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2025

M le Maire indique que le point n°2 de la convocation « Affectation du résultat 2024 » ne figurera pas à l'ordre du jour, la décision correspondant ayant été prise lors du conseil municipal du 14 avril dernier.

POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

POINT 2 : 2025-18 - Domaine : FINANCES PUBLIQUES - Sous-domaine : Subventions – Versement de subventions aux associations pour l'exercice 2025

Suite à la demande d'attribution de subventions formulées par les différentes associations et organisations communales, et après vérification de leur situation juridique et de leur activité, M Le maire propose d'allouer pour 2025 les subventions suivantes

COMITE DES FÊTES :	3 000.00 €
ACCA DE SOUILHANELS :	350.00 €
PARTICIPATION CHAR :	350.00 €
ASSOCIATION SOUILHE FOOTBALL CLUB :	350.00 €
OCCE ECOLE DE SOUILHANELS	350.00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE d'allouer les subventions ci-dessus pour 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire indique au conseil municipal : la commune a conventionné en 2024 avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, la mise à disposition d'un agent de la CCCLA. Le tarif de ce service est de 25.50 €/heure.

Dans le cadre du départ en retraite de l'agent technique municipal, prévu pour janvier 2026, et considérant les droits acquis par ce même agent dans le cadre de son compte Epargne Temps, il convient d'anticiper l'organisation du service technique d'ici à la fin de l'année 2025.

M Le Maire propose d'actualiser la convention avec la CCLA en demandant la mise à disposition d'un agent intercommunal à temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à actualiser la convention de mise à disposition d'un agent de la CCCLA pour le service technique dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 01 septembre 2025.

CHARGE Monsieur le Maire de vérifier les conditions de réalisation de cette convention, de finaliser cet accord avec la CCCLA et de signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses :

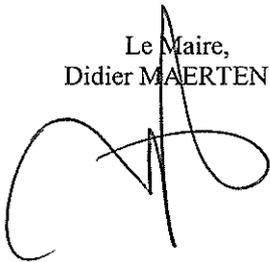
- **CIMETIERE** Information des conseillers sur la procédure en cours. A venir : article dans les journaux, pour développer la communication et favoriser les chances d'informer les éventuels ayant droit.
- **ECHANGE PARCELLAIRE** En attente de devis du géomètre
- **TRAVAUX FOYER** : Devis peinture validé (PERIES, montant 2932.57€). En attente de confirmation sur la date d'intervention. A prévoir : nettoyage complet après travaux (recherche de solution adaptée en cours).
- **SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU** : compte-rendu de la dernière réunion (envoyé au conseil municipal en amont de la réunion). Retours sur travaux de rénovation qui sont entrepris au même moment, en urgence.

Le point sur le fonctionnement / projet CCCLA est reporté, en attente d'éléments de précisions.

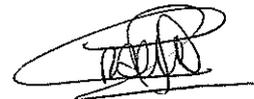
Date du prochain Conseil municipal : 24 Juin 2025 à 20h30.

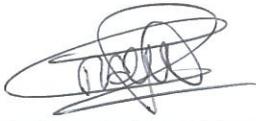
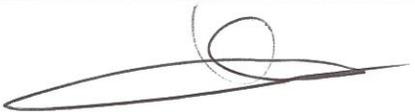
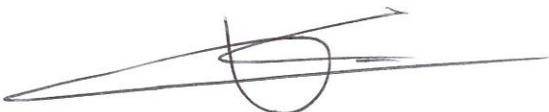
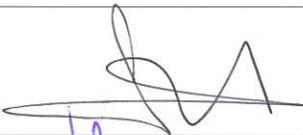
Heure de levée de séance : 22h50.

Le Maire,
Didier MAERTEN



La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO



	Signature
CRAVERO Pascale	
LOPEZ Frédéric	
MAERTEN Didier	
PIGUILLEM Philippe	
AYROLLES Elisabeth	
KOPF Fabrice	
CASANOVA Blandine	
DIAZ José	
MANCIET François	
SIMELE Laurence	

